

N° 38
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

20 décembre 2017

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République du Pérou**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 382 (2016-2017), **136** et **137** (2017-2018).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Pérou, signée à Lima le 23 février 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 décembre 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 382 (2016-2017), Sénat.